



L214

BP 96

69672 Bron cedex

09 50 36 42 44

www.L214.com

contact@L214.com

dossier suivi par

Brigitte Gothière

**Monsieur le Ministre de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Pêche**

78 rue de Varenne

75007 Paris

Le 25 octobre 2010

Objet : Poules pondeuses : 2012, une échéance à ne pas manquer



CIWF France
24, rue Louis Blanc
75010, Paris
06 24 25 45 08
www.ciwf.fr
barbara@ciwf.org
dossier suivi par
Barbara Dias Pais

Monsieur le Ministre,

Il y a 11 ans, en 1999, une directive a établi des normes relatives au bien-être des poules pondeuses, en particulier pour celles maintenues en cage. Cette directive prévoit des cages un peu plus grandes et quelques aménagements. Si les nouvelles cages sont préférables aux anciennes, elles sont très loin de garantir des conditions de vie décentes aux animaux.

Pour se conformer aux normes 2012, les éleveurs doivent renouveler entièrement leur matériel. Ce changement n'affecte pas l'ensemble de la filière, seulement les éleveurs ayant des cages construites avant 2003.

Le CNPO demande un report de l'échéance

Dans un courrier daté du 18 juin 2010, le CNPO (Comité National pour la Promotion de l'Oeuf) a fait part de ses préoccupations concernant l'élevage en cage des poules pondeuses auprès des parlementaires et a sollicité leur soutien pour plaider sa cause auprès de votre ministère.

Le filière « œuf » française est aujourd'hui devant une échéance importante qu'elle n'a pas voulu anticiper.

A moins de 2 ans de l'entrée en vigueur des normes 2012, le CNPO sollicite des délais pour se mettre en conformité avec la réglementation. Il y a de bonnes raisons de ne pas accéder à cette demande.

Les délais d'application : 13 ans ne seraient pas suffisants

Aujourd'hui, les producteurs français affirment que 60% de la production ne sera pas en mesure de respecter l'échéance et demandent « des délais raisonnables et raisonnés de la mise en oeuvre de la Directive ». Le CNPO s'alarme également des 600 millions que la filière devrait investir pour être prête en 2012.

Or, les mises aux normes auraient pu s'échelonner de 2003 à 2012. Soit une dépense répartie sur 9 ans au lieu de 2 pour une filière épargnée par la crise. D'autre part, le rapport de la Commission européenne conclut que le coût du passage aux cages aménagées pourrait être inférieur à 1 cent par œuf (Cf. Annexe 2).

Un report de l'échéance ?

Cette requête a été rejetée à juste titre par la Commission européenne¹ et par votre ministère². Elle aurait par ailleurs plusieurs conséquences négatives :

- *Perpétuer les conditions de vie pitoyables imposées à des millions d'animaux.*

Reporter l'échéance maintiendrait les poules pondeuses dans des conditions reconnues comme portant gravement atteinte à leur bien-être par l'EFSA³.

- *Bafouer les engagements européens de la France.*

Accéder à une telle demande serait donner un signal désastreux. On indiquerait par là qu'ignorer les décisions européennes est une stratégie gagnante : il suffit de jouer l'immobilisme, puis de clamer au dernier moment qu'il est impossible d'effectuer les adaptations nécessaires dans les délais impartis.

- *Créer une distorsion de concurrence entre les élevages aux normes au 1^{er} janvier 2012 et les hors-la-loi.*

Le changement de normes implique, entre autres, un peu plus de surface par poule. A taille de bâtiment identique, les éleveurs qui restent aux anciennes normes entassent davantage d'animaux et obtiennent davantage d'œufs que les ceux qui passent aux nouvelles normes. Les premiers amortissent plus longtemps l'ancien matériel, alors que d'autres ont déjà engagé des dépenses pour renouveler le leur. Les retardataires se trouvent ainsi avantagés par rapport à leurs concurrents respectueux de la réglementation.

Répondre aux attentes des citoyens et des consommateurs

Selon une enquête Eurobaromètre effectuée en septembre et octobre 2006, 77% des citoyens européens souhaitent que de nouvelles dispositions soient prises pour améliorer le bien-être animal dans leur pays⁴.

Un sondage réalisé en France en février 2010 a révélé que 75% des Français étaient prêts à payer leurs œufs un peu plus cher s'ils ont la garantie que les poules n'ont pas été élevées en cage (Cf. Annexe 1).

Dans plusieurs pays européens, des distributeurs bannissent les œufs de batterie de leurs rayons et des industriels de leurs préparations. Le mouvement commence à toucher la France.

La consommation de produits bio progresse rapidement, tandis que l'offre peine à suivre : en 2009, 38% des produits bio consommés en France étaient importés⁵.

1. *Bien-être des animaux : le rapport de la Commission confirme les avantages d'une interdiction des cages en batterie conventionnelles pour les poules pondeuses*,

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/19&format=HTML&aged=0&language=FR>

2. Mars 2010, <http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-68484QE.htm>

3. Dans son avis de novembre 2004, l'EFSA indique que l'utilisation de cages non aménagées augmente le risque de maladies, de fractures, de picage, de problèmes comportementaux et de mortalité.

Le projet européen de recherche « LayWel », financé par l'Union, confirme également que les cages non aménagées présentent de sérieux problèmes du point de vue du bien-être des animaux et qu'il y a des avantages évidents à opter pour les cages aménagées ou un autre système d'élevage.

http://www.efsa.europa.eu/EFSA/efsa_locale-1178620753816_1178620775132.htm et <http://www.laywel.eu>

4. *Attitudes of EU Citizens toward Animal Welfare*, mars 2007, page 23,

http://ec.europa.eu/food/animal/welfare/survey/sp_barometer_aw_en.pdf

5. Sabine Casalonga, « Le bio résiste à la crise », *Journal de l'environnement*, 19 mai 2010,

<http://www.journaldelenvironnement.net/article/le-bio-resiste-a-la-crise,17461>

Distorsion de concurrence avec les pays tiers

La Commission européenne ne rejoint pas les inquiétudes exprimées par les éleveurs sur l'éventuelle invasion des œufs des pays tiers (Cf. Annexe 2). En effet, le souci du bien-être animal progresse chez les citoyens européens. La qualité des conditions de production devient un argument de vente, et les distributeurs joueront de plus en plus le rôle de « filtres » dans la sélection des produits répondant à ces exigences.

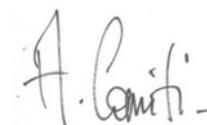
Les handicaps dans la concurrence vis à vis des pays tiers tiennent souvent davantage aux différences dans le coût de la main d'œuvre qu'aux contraintes issues des normes d'élevage. Pour autant, il faut chercher des issues positives concernant ce dernier aspect. Il est souhaitable que les institutions européennes fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour que le risque de moindre compétitivité ne vienne pas faire obstacle au progrès de la protection animale. Cela pourrait prendre la forme d'un étiquetage européen obligatoire des produits issus d'élevages appliquant des normes inférieures à celles en vigueur dans l'UE⁶. Par ailleurs, il serait possible d'interdire les importations de produits d'élevage ne respectant pas les normes européennes de bien-être animal, ou imposer des taxes dissuasives sur celles-ci⁷.

**En résumé, nous vous demandons de refuser de surseoir
à l'application de la directive « poules pondeuses ».**

Nous restons à votre disposition pour toute information ou discussion à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos sincères salutations.

Antoine Comiti
Pour L214 et CIWF



6. C'est le cas en Suisse pour la viande de lapins élevés selon des normes inférieures aux standards suisses : http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20083356

7. Si chacun sait que de telles dispositions peuvent poser problème dans le cadre de l'OMC, on ne doit pas en tirer argument pour poser que toute évolution est impossible. Les interdictions d'importation dans l'UE du bœuf aux hormones, des fourrures de chiens et chats, ou encore des peaux et produits dérivés des phoques en témoignent.

Annexe 1 Opinion publique Perception négative de l'élevage de poules en cages

Un sondage effectué en 2010

Selon un sondage IFOP⁸ réalisé les 17 et 18 février 2010 pour CIWF sur un échantillon de 1005 personnes, 75% des Français seraient prêts à payer plus cher leurs oeufs s'ils ont la garantie que les poules pondeuses n'ont pas été élevées en cages.

Un sondage effectué en 2000

Ce sondage a été réalisé sur un échantillon représentatif de 959 personnes, à l'initiative de l'Institut technique de l'aviculture (ITAVI). Les résultats sont présentés et commentés dans Luc Mirabito et Pascale Magdelaine, « Impact de la perception des systèmes d'élevage des poules pondeuses sur la demande des consommateurs finaux et approche de l'élasticité de la demande », *Sciences et Techniques Avicoles*, numéro 34, janvier 2001, pages 5-16.

Il apparaît que les sondés jugent « très important » ou « assez important » chacun des problèmes suivants :

- les poules disposent de très peu d'espace : 89 % ;
- les poules ne peuvent pas sortir du bâtiment d'élevage : 85 % ;
- les poules sont enfermées en cage : 83 %.

Parmi les personnes interrogées, 83 % considèrent que l'affirmation « C'est un système incompatible avec les conditions de vie décentes pour les poules » s'applique « tout à fait » ou « plutôt » à cette méthode d'élevage. À la question « À l'avenir, seriez-vous tout à fait favorable [...] à interdire l'élevage des poules pondeuses en cage et n'autoriser que l'élevage en plein air, sachant que cette mesure entraînerait une augmentation du prix des œufs ? », 86 % des sondés ont répondu « oui ».

Un changement européen

Dans plusieurs pays européens, des distributeurs bannissent les œufs de batterie de leurs rayons (c'est le cas de tous les supermarchés aux Pays Bas, en Autriche ainsi que de la plupart des supermarchés en Allemagne et en Belgique) et de plus en plus d'entreprises agroalimentaires s'engagent également à ne plus utiliser d'œufs de poules élevées en cages. Chaque année, les Trophées des Œufs d'Or attribués par CIWF, récompensent les entreprises européennes qui utilisent ou qui s'engagent à utiliser exclusivement des œufs issus d'élevages de plein air ou au sol. Plus de 25 millions de poules pondeuses vont bénéficier de l'engagement des lauréats de ces Trophées chaque année.

Plus de 200 entreprises ou collectivités européennes ont déjà reçu un Œuf d'Or et le mouvement est déjà bien engagé en France, avec 14 lauréats français supplémentaires cette année (ex : IKEA Food, Subway, Traou Mad...).

Dans le secteur public, les collectivités européennes s'engagent aussi avec déjà plus de 60 collectivités britanniques et 20 collectivités italiennes lauréates. En France, les premières collectivités françaises ont été récompensées cette année lors de la cérémonie des Œufs d'Or (Paris, Tour Eiffel, 20 octobre 2010), comme la mairie de Saint-Étienne. Ces collectivités se sont engagées à ne servir que des œufs de plein air ou au sol dans leur restauration scolaire, médicale ou médico-sociale.

8. http://www.ciwf.org.uk/fr/presse/les_franais_se_prononcent_en_faveur_des_ufs_de_plein_air.aspx

Annexe 2

Les avantages de l'interdiction des cages en batteries conventionnelles selon la Commission européenne

La citation suivante est extraite de *Bien-être des animaux : le rapport de la Commission confirme les avantages d'une interdiction des cages en batterie conventionnelles pour les poules pondeuses*⁹

« Le rapport de la Commission examine également les implications économiques d'une interdiction des cages non aménagées pour tenir compte des préoccupations exprimées par certains éleveurs. En s'appuyant sur les résultats d'une étude de l'Agra-CEAS¹⁰ sur les conséquences socioéconomiques des différents systèmes d'élevage des poules, ainsi que d'une étude commandée par le secteur, le rapport conclut que le coût du passage aux cages aménagées pourrait être inférieur à 1 cent par œuf. Les normes plus strictes en matière de bien-être des animaux peuvent toutefois constituer un argument de vente précieux pour les éleveurs de l'Union. Il est très difficile pour les exploitants européens de concurrencer leurs homologues de certains pays tiers sur la seule base des coûts de production. Mais les producteurs de l'Union peuvent bénéficier d'un avantage concurrentiel en appliquant des normes plus strictes au bien-être des animaux et en fournissant des produits de qualité.

Il existe clairement un marché en pleine expansion pour les produits respectueux du bien-être des animaux. De récentes enquêtes Eurobaromètre sur l'attitude des consommateurs à l'égard du bien-être des animaux révèlent que la majorité des personnes interrogées est prête à payer plus pour des œufs issus de systèmes de production qui tiennent compte du bien-être des animaux. L'étude d'Agra CEAS fait état d'une augmentation constante de la consommation d'œufs de table provenant de poules non élevées en cage dans de nombreux pays de l'UE-15, tandis qu'au cours des deux dernières années, la quantité d'œufs de poules élevées en liberté vendue par un échantillon représentatif des principaux distributeurs britanniques a quasiment doublé, une tendance qui semble se poursuivre. Par conséquent, l'obligation d'améliorer le système d'élevage des poules pondeuses offre aux producteurs de l'Union un avantage concurrentiel sur des producteurs de pays tiers en répondant à une demande des consommateurs qui sont de plus en plus nombreux à rechercher des œufs issus d'élevages respectueux du bien-être des poules. »

9. <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/08/19&format=HTML&aged=0&language=FR>

10. Agra CEAS Consulting Ltd, *Study on the socio-economic implications of the various systems to keep laying hens. Report for the European Commission*, 2004.